

AB SCIENCE S.A.
Société Anonyme au capital de 339 201,21 euros
Siège social : 3, avenue George V, 75008 PARIS
438 479 941 RCS Paris

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
DU GROUPE AB SCIENCE
AU 30 JUIN 2015

A. DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président Directeur Général
Alain Moussy

B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1 EVENEMENTS CLEF DES SIX PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 2015

En médecine humaine

Situation du programme de développement clinique

- Le Comité Indépendant de Revue des Données, créé dans le cadre des études cliniques pivots évaluant le masitinib, a réalisé au cours du premier semestre 2015 des tests de futilité dans l'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement de la maladie d'Alzheimer légère à modérée ainsi que dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique. Le comité indépendant a recommandé la poursuite de ces deux études sur la base des résultats de ces tests de futilité ainsi que sur la base des données de tolérance.
- AB Science a annoncé que le masitinib a obtenu la désignation de médicament orphelin auprès de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique. Le bureau de Développement des Médicaments Orphelins (Office of Orphan Products Development, OOPD) de la FDA examine les demandes de désignation de médicament orphelin afin de soutenir le développement de médicaments pour les populations de patients mal desservies, ou de troubles rares qui affectent moins de 200 000 personnes aux États-Unis.
- AB Science a annoncé que l'étude de phase 2 du masitinib dans le traitement du lymphome T périphérique en rechute ou réfractaire a été accélérée en une étude randomisée et contrôlée de phase 3.

Cette étude de phase 2-3 est une étude prospective, multicentrique, ouverte, en trois groupes parallèles et randomisée visant à évaluer l'efficacité et la tolérance du masitinib en association au dexaméthasone avec ou sans gemcitabine, par rapport au contrôle actif de dexaméthasone avec gemcitabine, chez les patients atteints de lymphome T périphérique en rechute ou réfractaire. Le critère d'analyse principal de l'étude est la survie globale.

Le programme de développement clinique du masitinib dans le lymphome T périphérique a démarré avec le lancement d'une étude de phase 2, ouverte, randomisée, en trois groupes parallèles, devant recruter 45 patients. Les autorités de santé de 14 pays ont donné leur accord pour transformer cette étude de phase 2 directement en une étude de phase 3, avec le recrutement de 270 nouveaux patients.

La décision d'accélérer l'étude de phase 2 en une étude de phase 3 s'est appuyée sur le bénéfice de survie observé avec le masitinib, par comparaison au contrôle (données masquées au sponsor et à l'investigateur), ainsi que sur la bonne tolérance du produit.

- AB Science a développé un important programme de phase 1/2 du masitinib dans les tumeurs solides afin d'identifier quelles indications devaient être poursuivies dans le cadre d'une étude de phase 3. Ce programme arrive à son terme, et à la fin de la période, le statut de chaque était le suivant :

Parmi les études de phase 2 qui ont été lancées:

- Quatre études ont passé avec succès le test statistique prédéfini, déclenchant le lancement d'une étude de phase 3 randomisée et contrôlée dans chacune de ces indications. Ces indications incluent les cancers de l'appareil digestif tels que le GIST, le cancer gastrique et le cancer colorectal, ainsi que le cancer de la prostate.
- L'étude du cancer du sein triple négatif a passé avec succès le test statistique prédéfini. La décision de lancer une étude de phase 3 est en attente des résultats de l'étude de phase 2 en cours dans le cancer du sein métastatique.
- L'étude du lymphome périphérique à cellules T a été accélérée en étude de phase 3 randomisée, contrôlée.
- Trois études ont échoué au test statistique prédéfini et la décision de ne pas lancer une étude de phase 3 dans ces indications a été prise. Ces études sont le cancer du poumon non à petites cellules, le mélanome métastatique ne présentant pas une mutation du domaine juxta-membranaire de c-kit et le glioblastome.
- Trois études sont toujours en cours, dans le cancer du sein, le cancer du foie et le cancer de la tête et du cou.

- Au 30 juin 2015, l'état d'avancement du développement clinique du masitinib est le suivant :

A la date du présent rapport, quatorze études de phase 3 chez l'homme sont en cours de réalisation, dans le GIST en 1ère ligne de traitement et en 2ème ligne de traitement, le mélanome métastatique exprimant la mutation c-Kit JM, le cancer colorectal métastatique en rechute, le myélome multiple en rechute, le lymphome-T périphérique, le cancer de la prostate métastatique en 1ère ligne, le cancer du pancréas, la mastocytose, l'asthme sévère persistant, la polyarthrite rhumatoïde, la maladie d'Alzheimer, la sclérose en plaques dans ses formes progressives et la sclérose latérale amyotrophique.

Domaine thérapeutique	Indication	Etude	Statut
Oncologie / Hématologie	GIST en 1ère ligne de traitement	Phase 3	En cours
	GIST en 2ème ligne de traitement	Phase 3 confirmatoire	En cours
	Mélanome métastatique avec c-KIT JM	Phase 3	En cours
	Cancer colorectal métastatique en rechute	Phase 3	En cours
	Myélome multiple en rechute	Phase 3	En cours
	Cancer de la prostate métastatique en 1ère ligne	Phase 3	En cours
	Cancer du pancréas	Phase 3 confirmatoire	En cours
	Lymphome périphérique à cellules T en rechute	Phase 3	En cours
	Cancer gastrique métastatique en rechute	Phase 2	Terminée
	Cancer du sein métastatique triple négatif en rechute	Phase 2	Terminée
	Cancer du sein en rechute	Phase 2	En cours
	Cancer métastatique du foie en rechute	Phase 2	En cours
	Cancer du cou et de la tête métastatique en rechute	Phase 2	En cours
	Maladies inflammatoires et neuro- dégénératives	Mastocytose indolente systémique	Phase 3
Asthme persistant sévère non contrôlé		Phase 3	En cours
Polyarthrite rhumatoïde réfractaire		Phase 3	En cours
Maladie d'Alzheimer		Phase 3	En cours
Formes progressives de la sclérose en plaques		Phase 3	En cours
Sclérose latérale amyotrophique		Phase 3	En cours

Résultats d'études cliniques

- AB Science a publié des résultats de sa première étude de phase 3 randomisée avec le masitinib, dans le traitement du cancer du pancréas. Cette publication intitulée « Une étude randomisée de phase III, contrôlée par placebo évaluant le masitinib plus la gemcitabine dans le traitement du cancer du pancréas avancé » ainsi que l'information complémentaire l'accompagnant sont librement accessibles en ligne sur le site des Annales de l'Oncologie, revue médicale évaluée par des pairs, à l'adresse suivante : <http://annonc.oxfordjournals.org/lookup/doi/10.1093/annonc/mdv133>. Une étude confirmatoire de phase 3 est actuellement en cours.
 - Les résultats ont démontré que l'expression de marqueurs de l'acyl-CoA oxydase-1 (ACOX1) dans le sang ainsi que l'intensité de la douleur liée au cancer avant l'initiation du traitement pourraient avoir une valeur pronostique, les patients de ces sous-groupes ayant une progression agressive de la maladie avec le traitement Gemzar® (gemcitabine, de Eli Lilly and Company).
 - Chez les patients ayant une surexpression d'ACOX1 dans le sang, l'administration du masitinib en association avec Gemzar® a significativement prolongé la survie globale de 6,1 mois, en comparaison au placebo en association avec Gemzar®.
 - Chez les patients ayant une douleur liée au cancer, l'administration du masitinib en association avec Gemzar® a significativement prolongé la survie globale de 2,6 mois, en comparaison au placebo en association avec Gemzar®.
 - La tolérance de la combinaison est restée acceptable, sans détérioration globale de la qualité de vie des patients.
 - Une nouvelle étude confirmatoire de phase III évaluant le masitinib dans le traitement du cancer du pancréas avancé a été lancée, avec comme objectif de répliquer d'une manière prospective ces résultats.

- Trois résumés d'études de phase 2 du masitinib dans le traitement du cancer colorectal métastatique, du cancer de l'estomac métastatique et du cancer du sein triple négatif métastatique ont été sélectionnés pour être présentés à la dernière réunion annuelle de l'American Society of Clinical Oncology (ASCO) (29 mai – 2 juin 2015 à Chicago, Illinois, Etats-Unis).

- Masitinib en association avec FOLFIRI dans le traitement en seconde ligne du cancer colorectal métastatique : Une étude clinique ouverte de phase 1b/2 (Résumé: #3526, Poster: #18)

Le professeur Julien Taieb, de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris, France et investigateur principal de cette étude clinique a présenté les derniers résultats d'efficacité et de tolérance de cette étude de phase 2 prospective, multicentrique et ouverte, qui vise à évaluer le masitinib en association avec des chimiothérapies, dont le FOLFIRI. Les résultats font apparaître une médiane de survie globale de 18 mois pour le masitinib en association avec FOLFIRI (irinotécan, 5-fluorouracile et acide folinique) dans cette indication et un cas confirmé de réponse complète, ce qui se compare favorablement aux résultats publiés communiqué de presse du 18 décembre 2014). La décision de lancer l'étude actuelle de phase 3 était basée sur les résultats préliminaires encourageants de l'étude de phase 2, une décision qui est corroborée par ces nouvelles données de suivi.

- Masitinib en association avec l'irinotecan dans le traitement en seconde ligne du cancer de l'estomac : Une étude clinique ouverte de phase 1b/2 (Résumé: #4027, Poster: #136)

Le professeur Aziz Zaanan, de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris, France et investigateur principal de cette étude clinique a présenté les derniers résultats d'efficacité et de tolérance. Il s'agit d'une étude prospective, multicentrique, ouverte, randomisée et non contrôlée de phase 1b/2 évaluant l'efficacité et la tolérance du masitinib en association avec une chimiothérapie dans le traitement de l'adénocarcinome de la jonction gastrique ou oeso-gastrique récurrent. Les patients ont reçu du masitinib en combinaison à l'irinotecan, ou au FOLFIRI, ou au 5-fluorouracile, après l'échec d'une chimiothérapie de première ligne à base de platine. AB Science a récemment annoncé les résultats préliminaires de survie dans cette indication, qui se comparent favorablement à de nombreux résultats publiés de l'irinotecan en seconde ligne de traitement (communiqué de presse du 02 février 2015). Sur la base des données d'efficacité générées par cette étude de phase 2 ainsi que sur le profil de tolérance acceptable du masitinib, AB Science envisage de lancer une étude confirmatoire de phase 3 visant à évaluer le masitinib en combinaison à l'irinotecan en seconde ligne de traitement à la dose de 6mg/kg/jour.

- Masitinib en association avec la carboplatine et la gemcitabine dans le traitement du cancer du sein triple négatif : Une étude clinique ouverte de phase 1b/2 (Résumé: #1070, Poster: #184°)

Le professeur Mario Campone, de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, Nantes, France et investigateur principal de cette étude clinique a présenté les derniers résultats d'efficacité et de tolérance. Il s'agit d'une étude prospective, multicentrique, ouverte, randomisée et non contrôlée de phase 1b/2 évaluant l'efficacité et la tolérance du masitinib en association avec une chimiothérapie dans le traitement du cancer du sein triple négatif. Les patients ont reçu du masitinib en combinaison avec la carboplatine et/ou la gemcitabine. AB Science a récemment annoncé les résultats préliminaires de survie dans cette indication (communiqué de presse du 12 mars 2015).

Brevet

- AB Science a annoncé que le Bureau des Brevets et des Marques américain a délivré un nouveau brevet relatif au traitement de l'asthme sévère et persistant avec le masitinib. Ce brevet, qui expire en 2032, protège l'utilisation du masitinib dans le traitement de l'asthme sévère et persistant corticodépendant.

Autres évènements

- La Société a reçu en janvier 2015 le solde de l'avance conditionnée (665 K€) et de la subvention (276 K€) de Bpifrance portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ déblocables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation

des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.

- La société a perçu en mai 2015 une avance d'un montant de 2 435 K€ correspondant à la deuxième tranche de l'avance remboursable attribuée par Bpifrance sur le projet d'innovation stratégique industrielle « Romane » portant sur le développement d'une nouvelle thérapie ciblée dans la maladie d'Alzheimer. A la date du rapport, le total des avances reçues sur ce projet s'élève à 4 899 K€. Pour rappel, le financement maximum attribué par Bpifrance au projet sous forme d'avances remboursables et de subventions s'élève à 8,6 M€, dont 5,8 M€ pour AB Science.
- A la suite de l'exercice d'options de souscriptions d'actions, 17 331 actions de valeur nominale de 0,01 euro ont été émises au cours du premier semestre 2015, entraînant une augmentation de capital de 173,31 euros. Au 30 juin 2015, le capital de la société AB Science est composé de 33 920 121 actions dont 20 323 693 actions ont un droit de vote double.
- Le Conseil d'Administration du 1er novembre 2014 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 pour émettre et attribuer 1 647 024 bons de souscriptions d'actions remboursables pour un prix de souscription unitaire de seize centimes d'euros conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros. Au 30 juin 2015, les 1 647 024 BSAR ont été alloués et souscrits, dont 1 617 614 à Alain Moussy en sa qualité d'actionnaire.
- AB Science a utilisé à deux reprises au cours du premier semestre 2015 le Programme d'Augmentation de Capital par exercice d'Options (PACEO) mis en place avec la Société Générale le 30 juillet 2014.
 - Le 13 février 2015, AB Science a procédé à l'émission de 463 500 actions nouvelles au prix unitaire de 17,26 euros.
 - Le 2 juin 2015, AB Science a procédé à l'émission de 485 000 actions nouvelles au prix unitaire de 16,52 euros.

Pour rappel, dans le cadre de ce PACEO, la Société Générale a ainsi souscrit des bons d'émission d'actions ("BEA") exerçables au gré d'AB Science, lui permettant de réaliser des augmentations de capital successives dans la limite de 3 200 000 d'actions (soit 9,4% du capital actuel). Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. Cette décote permet à Société Générale, qui n'a pas vocation à rester au capital de la Société, de garantir la souscription des actions en dépit d'une éventuelle volatilité des marchés financiers.

Ainsi au 30 juin 2015, 948 500 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,01 euro ont ainsi été émises dans le cadre de ce PACEO, entraînant une augmentation des capitaux propres de 15 771 844 euros (dont 9 485 euros de capital social). Le solde des actions nouvelles pouvant être potentiellement émises, en cas de nouvelle utilisation du PACEO avant le 30 juillet 2017, s'établit à 2 251 500.

- AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

2 COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS SUR L'ACTIVITE DU GROUPE

Etat du résultat global résumé au 30 juin 2015 (normes IFRS) :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2015	30.06.2014
Chiffre d'affaires net	1 260	1 023
Résultat opérationnel	(12 442)	(6 706)
Résultat net	(12 978)	(7 208)
Résultat global de la période	(13 066)	(7 214)
Résultat par action - en euros	(0,39)	(0,22)
Résultat dilué par action - en euros	(0,39)	(0,22)

Résultat opérationnel

Produits d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2015	30.06.2014
Chiffre d'affaires net	1 260	1 023
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	1 260	1 023

Les produits d'exploitation, exclusivement constitués du chiffre d'affaires lié à l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire, se sont élevés au 30 juin 2015 à 1 260 K€, contre 1 023 K€ un an plus tôt, en croissance de 23,2%.

Charges opérationnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2015	30.06.2014
Coût des ventes	134	135
Charges de commercialisation	921	847
Charges administratives	1 112	924
Charges de recherche et développement	11 535	5 824
Autres charges opérationnelles	0	0
Total des charges d'exploitation	13 702	7 729

Les charges opérationnelles se sont élevées au 30 juin 2015 à 13 702 K€ contre 7 729 K€ au 30 juin 2014, soit une augmentation de 77,3 %.

Les charges de commercialisation s'élèvent à 921 K€ au 30 juin 2015 contre 847 K€ au 30 juin 2014, soit une hausse de 8,7% liée principalement à l'évolution du cours du dollar.

Les charges administratives ont augmenté de 20,3 %, passant de 924 K€ au 30 juin 2014 à 1 112 K€ au 30 juin 2015. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du poste honoraires (102 k€).

Les frais de recherche et développement ont augmenté de 98%, passant de 5 824 K€ au 30 juin 2014 à 11 535 K€ au 30 juin 2015. Cette hausse (5 711 K€) est relative au développement des études précliniques et cliniques. Elle traduit une hausse des effectifs de la société ainsi que l'augmentation du nombre de patients inclus dans les études.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 30 juin 2015 correspond à une perte de 12 442 K€, contre une perte de 6 706 K€ au 30 juin 2014, soit un accroissement du déficit opérationnel de 5 736 K€ (85,5%) pour les raisons exposées ci-dessus.

Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2015 est une perte de 578 K€ contre une perte de 532 K€ un an plus tôt.

La perte de 578K€ se décompose ainsi :

- ✓ Produits financiers : 202 K€ relatifs principalement aux intérêts liés à la rémunération de la trésorerie (76K€) et aux gains de change (126K€)
- ✓ Charges financières : 780 K€. Les charges financières correspondent principalement aux :
 - Intérêts annuels des emprunts obligataires : 74 K€
 - Intérêts capitalisés des emprunts obligataires : 428 K€
 - Intérêts des emprunts bancaires : 5 K€
 - Effets de change : 102 K€
 - Effets d'actualisation : 155 K€

Les intérêts capitalisés des emprunts obligataires seront dus uniquement en cas de remboursement des obligations en numéraire et seront payables à la date d'échéance de chaque remboursement soit en avril 2019 et mai 2020.

Résultat net

La perte nette s'élève au 30 juin 2015 à 12 978 K€ contre 7 208 K€ au 30 juin 2014, en augmentation de 80 %, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Trésorerie et ressources en capitaux

Actif

Compte tenu du stade de développement des produits, les frais de développement ont été comptabilisés en charges, les perspectives de commercialisation étant difficiles à évaluer. Le montant immobilisé correspond essentiellement au coût d'enregistrement des brevets de la Société. Les frais d'enregistrement des brevets de la Société activés en valeurs nettes ont connu une augmentation de 11,4 % au 30 juin 2015, passant de 1 447 K€ au 31 décembre 2014 à 1 612 K€ au 30 juin 2015.

Les stocks s'élèvent en valeur nette à 484 K€ au 30 juin 2015 contre 618 K€ au 31 décembre 2014. Ils sont relatifs au stock de produits intermédiaires (342 K€) et au stock de produits finis (142 K€).

Les créances clients sont passées de 310 K€ fin 2014 à 386 K€ au 30 juin 2015.

Les actifs financiers courants ont augmenté de 34,4 % entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015, passant de 5 960 K€ à 8 012 K€. Ces actifs financiers correspondent à des instruments de trésorerie dont l'échéance est supérieure à trois mois. Cette augmentation résulte du placement de la trésorerie obtenue suite aux exercices des bons d'Emissions d'actions dans le cadre du Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO®) avec la Société Générale.

Les autres actifs courants sont passés de 9 460 K€ au 31 décembre 2014 à 8 969 K€ au 30 juin 2015 soit une baisse de 5,2 % sur la période (491 K€).

Cette évolution s'explique par les principaux effets suivants :

- Augmentation du montant du crédit d'impôt recherche et CICE à recevoir (4 437 K€ au 31 décembre 2014 contre 6 732 K€ au 30 juin 2015, soit une augmentation de 2 295 K€ relative principalement au crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2015), le crédit d'impôt recherche 2014 n'étant pas encore remboursé au 30 juin 2015. Le dossier est en cours d'instruction,
- Augmentation des créances de TVA (726 K€ au 31 décembre 2014 contre 1 142 K€ au 30 juin 2015, soit une augmentation de 416 K€),
- Baisse des avances conditionnées à recevoir de BPIFrance, les avances provisionnées au 31 décembre 2014 ayant été reçues en janvier et mai 2015 (3 101 K€).

La trésorerie s'établit à 17 112 K€, hors remboursement du crédit impôt recherche 2014 de 4 124 K€, contre 13 197 K€ au 31 décembre 2014.

Le total de la trésorerie et des actifs financiers courants s'élèvent à 25 124 K€ au 30 juin 2015, hors remboursement du crédit impôt recherche 2014 de 4 124 K€, contre 19 157 K€ au 31 décembre 2014. La demande de remboursement du crédit d'impôt recherche 2014 (4 124 K€) est toujours en cours d'instruction au 30 juin 2015.

Passif

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués d'émissions d'emprunts obligataires, de bons d'émissions d'actions dans le cadre du Programme d'Augmentation de Capital par exercice d'Options (PACEO) mis en place avec la Société Générale et de diverses aides publiques (crédit d'impôt recherche, avances remboursables et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015.

<i>(En milliers d'euros) - Normes IFRS</i>	Capitaux propres de la société
Capitaux propres au 31 décembre 2014	(15 681)
Augmentations de capital et primes d'émission nettes des frais	16 210
Résultat global de la période	(13 066)
Options de conversion	0
Paiements fondés en actions	35
Capitaux propres au 30 juin 2015	(12 502)

Au 30 juin 2015, les capitaux propres de la Société s'élèvent à – 12 502 K€.

Les passifs courants s'élèvent à 15 901 K€ au 30 juin 2015 contre 13 995 K€ à fin 2014, soit une augmentation de 13,6%.

Cette augmentation (1 906 K€) s'explique notamment par les effets suivants :

- La diminution des provisions courantes (120 K€), liée à la reprise des provisions pour impôts antérieurement constituées (70 K€) et pour litige fournisseurs (50 K€)
- l'accroissement des dettes fournisseurs (1 924 K€)
- la diminution des passifs financiers courants (71 K€),
- de l'augmentation des autres passifs courants (173 K€) liée principalement à l'augmentation des dettes sociales et fiscales.

Les passifs non courants comprennent principalement des emprunts obligataires (23 038 K€) et des avances conditionnées (9 331K€). Ils s'élèvent à 33 452 K€ au 30 juin 2015 contre 32 962 K€ au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 490 K€ liée principalement à la provision des intérêts capitalisés des emprunts obligataires pour le premier semestre 2015.

3 EVENEMENTS RECENTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2015

- AB Science a annoncé la conclusion d'une ligne de capital - Equity Line avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("Crédit Agricole CIB"), autorisée par l'assemblée des actionnaires du 22 juin 2015. Selon les termes de la convention, Crédit Agricole CIB s'est engagé à souscrire des actions nouvelles pour une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 340 000 actions, représentant 9,85% du capital social existant.
Pour chaque tirage, le prix de souscription sera calculé par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés de l'action lors des trois séances de cotation précédant la date effective de souscription, diminuée d'une décote maximale de 5% en fonction de la taille du tirage. Les actions nouvelles seront cédées par la suite sur le marché ou hors marché par Crédit Agricole CIB.
AB Science n'a aucune obligation minimale de tirage, et utilisera cette ligne de financement à sa seule discrétion si les conditions de marchés sont favorables et telles que son utilisation soit dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six premiers mois et les six mois restants de l'exercice 2015 sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 5 du rapport financier annuel au 31 décembre 2014.

5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2015, AB Science continue à allouer la majeure partie de ses ressources à la poursuite du développement du masitinib, la molécule la plus avancée de la société.

La société anticipe de terminer en 2015 son étude de phase 3 dans la mastocytose. Dans le cas où cette étude serait positive, AB Science anticipe de déposer à la FDA et à l'EMA une demande d'autorisation du masitinib dans le traitement des patients atteints de mastocytose indolente systémique associée à des symptômes sévères. La Société a par ailleurs continué à investir dans les activités de drug discovery afin d'alimenter son portefeuille de molécules.

6 PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont mentionnées dans les notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés (cf. paragraphe 18). Il n'y a pas eu de modification affectant les transactions entre parties liées depuis la clôture annuelle 2014 qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

C. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES IFRS AU 30 JUIN 2015

Table des matières

ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2015	12
ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2015	13
TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE	14
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2015	15
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2015	16
1 Entité présentant les états financiers	16
2 Base de préparation	16
2.1 Déclaration de conformité et principes comptables	16
2.2 Recours à des estimations et aux jugements	16
3 Gestion des risques financiers	16
4 Stocks	17
5 Clients et comptes rattachés	17
6 Autres actifs courants et non courants	18
7 Actifs financiers courants et non courants	18
7.1. Détail des actifs financiers	18
7.2. Variation des actifs financiers	18
8 Trésorerie et équivalents trésorerie	19
9 Capital social	20
10 Provisions	21
11 Passifs financiers	22
11.1. Répartition courant / non courant	22
11.2. Avances conditionnées et remboursables	22
11.3. Emprunts bancaires	23
11.4. Emprunts obligataires	23
12 Autres passifs courants et non courants	24
13 Chiffre d'affaires	24
14 Subventions et financements publics	24
14.1. Subventions et financements conditionnés	24
14.2. Crédit d'impôt recherche	24
15 Charges de personnel	25
15.1. Effectifs	25
15.2. Charges de personnel	25
16 Paiements fondés sur des actions	25
16.1. Plans d'options de souscription d'actions	27
16.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	28
17 Résultats par action	32
17.1. Résultat de base par action	32
17.2. Résultat dilué par action	32
18 Parties liées	32
19 Engagements hors bilan	33
20 Evénements postérieurs à la clôture	33

ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2015

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/06/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles		1 626	1 464
Immobilisations corporelles		235	241
Actifs financiers non courants	7	27	27
Autres actifs non courants	6	0	0
Impôts différés		0	0
Actifs non courants		1 888	1 732
Stocks	4	484	618
Créances clients	5	386	310
Actifs financiers courants	7	8 012	5 960
Autres actifs courants	6	8 969	9 460
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	17 112	13 197
Actifs courants		34 963	29 544
TOTAL DE L'ACTIF		36 851	31 276

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/06/2015	31/12/2014
Capital	9	339	329
Primes		101 586	85 387
Réserves de conversion		(68)	(28)
Autres réserves et résultats		(114 360)	(101 368)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		(12 502)	(15 681)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		(12 502)	(15 681)
Provisions non courantes	10	513	420
Passifs financiers non courants	11	32 369	31 921
Autres passifs non courants	12	0	0
Impôts différés		570	622
Passifs non courants		33 452	32 962
Provisions courantes	10	298	418
Dettes fournisseurs		12 116	10 192
Passifs financiers courants	11	602	673
Dettes d'impôt exigible		0	0
Autres passifs courants	12	2 885	2 712
Passifs courants		15 901	13 995
TOTAL DU PASSIF		36 851	31 276

ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2015

<i>(en millier d'euros)</i>	Note	30/06/2015	30/06/2014
Chiffre d'affaires net	13	1 260	1 023
Autres produits opérationnels		0	0
Total des produits		1 260	1 023
Coût des ventes		(134)	(135)
Charges de commercialisation		(921)	(847)
Charges administratives		(1 112)	(924)
Charges de recherche et développement		(11 535)	(5 824)
Autres charges opérationnelles		-	-
Résultat opérationnel		(12 442)	(6 706)
Produits financiers		202	149
Charges financières		(780)	(681)
Résultat financier		(578)	(532)
Charge d'impôt		42	30
Résultat net		(12 978)	(7 208)
Autres éléments du Résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart actuariels		(49)	
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de change - activités à l'étranger		(39)	(6)
Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt		(88)	(6)
Résultat global de la période		(13 066)	(7 214)
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(12 978)	(7 208)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(13 066)	(7 214)
Résultat net par action - en euros	17	(0,39)	(0,22)
Résultat net dilué par action - en euros	17	(0,39)	(0,22)

TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2015	30/06/2014
Résultat net	(12 978)	(7 208)
- Elimination des amortissements et provisions	65	(520)
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	35	38
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	0	53
- Elimination de la charge / produit d'impôt	(52)	(42)
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(730)	801
- Produits et charges d'intérêts	601	473
- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	(13 059)	(6 405)
- Impôts payés / reçus	0	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(13 059)	(6 405)
Acquisitions d'immobilisations	(291)	(362)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	(8 000)	(6 076)
Produits de cession d'actifs financiers	5 981	4 973
Variation des prêts et avances consentis	0	0
Intérêts financiers reçus / (versés)	24	119
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 287)	(1 346)
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	16 210	25
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	3 376	0
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(285)	(294)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	19 301	(270)
Incidence des variations de change	(39)	(6)
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
Variation de trésorerie par les flux	3 915	(8 027)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	13 197	26 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	17 112	18 914
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes	3 915	(8 027)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2015

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2015	330	85 387	(29)	(101 368)	(15 681)	0	(15 681)
Résultat net de la période				(12 978)	(12 978)		(12 978)
Autres éléments du résultat global			(39)	(49)	(88)		(88)
Résultat global de la période	0	0	(39)	(13 027)	(13 066)		(13 066)
Augmentation de capital en numéraire	10	16 200			16 210		16 210
Options de conversion (nettes des impôts différés)				0	0		0
Paielements fondés en actions				35	35		35
Actions propres					0		0
Total des transactions avec les actionnaires	10	16 200	0	35	16 245		16 245
AU 30 JUIN 2015	339	101 587	(68)	(114 359)	(12 502)	0	(12 502)

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2014	330	85 328	33	(85 350)	340	0	341
Résultat net de la période				(16 112)	(16 112)		(16 112)
Autres éléments du résultat global			(62)	18	(44)		(44)
Résultat global de la période	0	0	(62)	(16 094)	(16 156)		(16 156)
Augmentation de capital en numéraire	0	59			59		59
Options de conversion (nettes des impôts différés)				0	0		0
Paielements fondés en actions				76	76		76
Actions propres					0		0
Total des transactions avec les actionnaires	0	59	0	76	135		135
AU 31 DECEMBRE 2014	330	85 387	(29)	(101 368)	(15 681)	0	(15 681)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2015

1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés condensés de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 comprennent la Société et sa filiale située aux Etats-Unis qui a été créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

2 Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés condensés pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 ont été établis en conformité avec la norme IAS34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet de présenter une sélection de notes annexes. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ces états financiers consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 août 2015.

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés condensés sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception des textes suivants, adoptés par l'Union européenne applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015, sans incidence significative pour le Groupe :

- Interprétation IFRIC 21 « Droits et taxes »
- IFRS 3 « Regroupements d'entreprise » sur la non application d'IFRS3 à la formation d'un partenariat dans les états financiers dudit partenariat
- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » - exemption visée au §52 sur le portefeuille d'instruments financiers
- IAS40 « Immeubles de placement » - clarification de l'interaction entre IFRS3 et IAS40 pour le classement d'un immeuble entre immeuble de placement et bien immobilier occupé par son propriétaire. »

2.2 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires condensés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital et des émissions d'emprunts obligataires au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne)

- Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

- Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

4 Stocks

Les stocks s'élèvent à 484 K€ au 30 juin 2015 contre 618 K€ au 31 décembre 2014 et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros et en valeurs nettes)	30.06.2015	31.12.2014
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	342	395
Stocks de produits finis	142	222
Total stocks	484	618

5 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30.06.2015	31.12.2014
Autres créances clients	386	310
Dépréciation	0	0
Créances clients - net	386	310

6 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédits d'impôt recherche et CICE (1)	-	6 732	-	4 437
Créances de TVA	-	1 142	-	726
Subventions à recevoir (2)	-	0	-	276
Fournisseurs débiteurs	-	233	-	221
Autres créances (3)	-	38	-	35
Avances conditionnées à recevoir	-	0	-	3 101
Charges Constatées d'avance	-	823	-	665
TOTAL	0	8 969	0	9 460

(1) Le montant total de la créance envers l'administration fiscale au 30 juin 2015 s'élève à 6 732K€ et est relatif au :

- ✓ crédit d'impôt recherche relatif au 1^{er} semestre 2015 : 2 416 K€
- ✓ crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2014 : 4 124 K€ (qui sera remboursé courant du deuxième semestre 2015)
- ✓ solde du crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2012 : 97 K€
- ✓ solde du crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2013 : 29 K€
- ✓ crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) relatif 1^{er} semestre 2015 : 66 K€ (qui sera remboursé en 2016)

(2) Subventions à recevoir : les subventions à recevoir sont inscrites à l'actif lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

(3) Les autres créances comprennent notamment des avances faites au personnel.

7 Actifs financiers courants et non courants

7.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Dépôts à terme	-	8 012	-	5 960
Autres	27		27	0
TOTAL	27	8 012	27	5 960

La valeur nette des actifs financiers courants est constituée exclusivement des dépôts à terme de maturité supérieure à 3 mois, à compter de la date d'acquisition. Au 30 juin 2015, la valeur nominale de ces dépôts s'élève à 8 000 K€ et les intérêts courus à 12 K€ (au 31 décembre 2014: valeur nominale des dépôts de 5 900 K€ et intérêts courus de 60 K€).

7.2. Variation des actifs financiers

Au 30 juin 2015 :

(En milliers d'euros)	01.01.2015	Augmentations	Diminutions	Autres	30.06.2015
Dépôts à terme	5 960	8 012	(5 960)		8 012
Autres	27				27
Actifs financiers	5 987	8 012	(5 960)	0	8 039

Au 31 décembre 2014 :

(En milliers d'euros)	01.01.2014	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2014
Dépôts à terme	4 504	5 960	(4 504)		5 960
Autres	581	0	(554)		27
Actifs financiers	5 085	5 960	(5 057)	0	5 987

8 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2015	01.01.2014
Disponibilités	2 594	578
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0	845
Dépôts à terme	10 603	25 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	13 197	26 941
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	13 197	26 941

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	30.06.2015	30.06.2014
Disponibilités	1 124	374
Valeurs mobilières de placement (SICAV)		1 729
Dépôts à terme	15 988	16 810
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	17 112	18 914
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	17 112	18 914

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

9 Capital social

L'évolution du capital social est la suivante :

<i>(en euros)</i>	Nombre d'actions	dont Actions ordinaires	dont Actions de préférence	Valeur nominale	Capital social
Capital social au 31 décembre 2014	32 947 237	32 947 237		0,01	329 472,37
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options- janvier 2015	4 000	4 000		0,01	40,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options et de BEA - février 2015	469 803	469 803		0,01	4 698,03
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - mars 2015	6 180	6 180		0,01	61,80
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - avril 2015	5 700	5 700		0,01	57,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - mai 2015	1 451	1 451		0,01	14,51
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options et de BEA - juin 2015	485 750	485 750		0,01	4 857,50
Capital social au 30 juin 2015	33 920 121	33 920 121		0,01	339 201,21

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

En janvier 2015, le capital a été augmenté de 40 euros, assortis d'une prime d'émission de 20 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 3 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (3 actions),
- ✓ 1 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1 action).

En février 2015, le capital a été augmenté de 4 698,03 euros, assortis d'une prime d'émission de 8 050 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 463 500 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 et attribués par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2014 (463 500 actions),
- ✓ 4 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (4 actions),
- ✓ 2 303 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (2,303 actions).

En mars 2015, le capital a été augmenté de 61,80 euros, assortis d'une prime d'émission de 47 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (0,5 action),
- ✓ 3 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (3 actions),
- ✓ 1 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1,5 actions),

- ✓ 1 180 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (1 180 actions).

En avril 2015, le capital a été augmenté de 57 euros, assortis d'une prime d'émission de 28 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 2 200 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (2,2 actions),
- ✓ 3 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (3 actions),
- ✓ 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (0,5 actions).

En mai 2015, le capital a été augmenté de 14,51 euros, assortis d'une prime d'émission de 18 K€ à la suite de l'exercice de 1 451 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (1 451 actions).

En juin 2015, le capital a été augmenté de 4 857,5 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 8 013 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 485 000 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 et attribués par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2014 (485 000 actions),
- ✓ 250 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (0,25 actions),
- ✓ 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (0,5 actions).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 30 juin 2015, le capital de la société AB Science est composé de 33 920 121 actions dont 20 323 693 actions ont un droit de vote double.

10 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2015			31.12.2014		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		0	0		50	50
Provision pour Impôt		298	298		368	368
Provision pour avantages au personnel	513		513	420		420
TOTAL	513	298	811	420	418	838

La provision pour litiges d'un montant global de 50 K€ au 30 juin 2014 relative à un fournisseur a été reprise au 30 juin 2015 suite à la signature d'un protocole d'accord transactionnel en juin 2015 et au versement par AB Science d'une indemnité de 250 000 euros.

Provision pour impôts :

Au 30 juin 2015, les provisions pour impôts sont relatives :

- à une provision suite au redressement fiscal notifié en 2013 en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2010 et 2011, le crédit d'impôt recherche perçu au titre de ces deux années s'élevant à 6 016 K€. Le redressement concerne l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance et des cotisations sociales non obligatoires de l'assiette du crédit d'impôt recherche.
Au titre de ce redressement, la provision est de 171 K€.
Le tribunal Administratif de Paris par son jugement en date du 3 août 2015 a confirmé la position d'AB Science pour la prise en compte dans le calcul du crédit d'impôt recherche des sommes versées au fonds national de garantie des salaires et des dépenses de cotisations aux complémentaires santé et régimes de prévoyance (46 K€) et a maintenu la position de la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris pour les dépenses externalisées (125 K€).
- à une provision suite à l'acceptation partielle du remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de 2012. Le crédit d'impôt recherche au titre de cette période s'élève à 2 810 K€. Le redressement concerne principalement l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance et des cotisations sociales non obligatoires de l'assiette du crédit d'impôt recherche.
Au titre de ce redressement, la provision est de 97 K€.
La Cour Administrative d'Appel de Paris a été saisie le 21 novembre 2014.
- à une provision suite à l'acceptation partielle du remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de 2013. Le crédit d'impôt recherche au titre de cette période s'élève à 4 716 K€. Le redressement concerne principalement l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance.
Au titre de ce redressement, la provision est de 30 K€.
Le Tribunal Administratif de Paris a été saisi le 7 juillet 2015.

Les provisions au 30 juin 2015 couvrent l'intégralité des redressements.

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant.

11 Passifs financiers

11.1 Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	9 331	0	9 331	0
Ligne de crédit/emprunt	0	430	140	575
Emprunts obligataires (y compris intérêts courus)	23 038	165	22 450	91
Intérêts courus à payer		7		7
Passifs financiers	32 369	602	31 921	673

11.2. Avances conditionnées et remboursables

Variation des avances conditionnées et avances remboursables

Au 30 juin 2015

(En milliers d'euros)	31.12.14	Encaissement s/ à recevoir	Remboursements /abandons	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	30.06.15
Non courant	9 331			0	0	9 331
Courant	0			0	0	0

Au 31 décembre 2014

(En milliers d'euros)	31.12.13	Encaissement s/ à recevoir	Remboursements /abandons	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.14
Non courant	7 589	2 435	(1 113)	350	70	9 331
Courant	350			(350)	0	0

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide. En cas d'échec, elles sont requalifiées en subventions et reprises immédiatement en résultat.

Echéancier des avances conditionnées et remboursables

Au 30 juin 2015 :

(En milliers d'euros)	31.12.14	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

Au 31 décembre 2014 :

(En milliers d'euros)	31.12.14	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

11.3. Emprunts bancaires

La Société a conclu :

- en 2011, une convention de prêt avec la banque Neuflyze OBC, pour un montant maximum de 1,2 M€. Cette ligne de crédit a été tirée en totalité le 28 février 2012 se substituant à la précédente ligne de crédit de 1 M€ remboursée à échéance en février 2012. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1,50%.
Après un différé de remboursement en capital se terminant le 15 février 2013, cette ligne de crédit est remboursable chaque trimestre à concurrence de 100 000 euros du 15 mai 2013 au 15 février 2016. Au 30 juin 2015, le montant à rembourser s'élève à 300 K€. Par ailleurs, cet emprunt peut être exigible par anticipation dans des conditions usuelles ou si la participation de Monsieur Alain Moussy devait devenir, directement ou indirectement, inférieure à 32,5% du capital et des droits de vote de la Société. D'autre part, cet emprunt n'est pas soumis au respect de covenants financiers particuliers.
- en mars 2011, un prêt auprès de BNP Paribas, pour un montant de 500 K€ au taux fixe de 3.73% puis renégocié au taux de 2.9% à compter de janvier 2015 d'une durée de 60 mois. Le capital restant à rembourser au 30 juin 2015 s'élève à 130 K€.

11.4. Emprunts obligataires

La société a émis deux emprunts obligataires, l'un en 2012 et l'autre en 2013.

- En 2013, des emprunts obligataires d'un montant total de 12 508 232 euros, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, ont été entièrement souscrits et libérés début juin 2013. Les obligations sont convertibles en actions ou remboursables, sous conditions, en actions ordinaires ou en numéraire ; à défaut, elles sont remboursables en numéraire, à leur valeur nominale, à la septième date anniversaire de la date d'émission.
Les obligations peuvent être catégorisées selon leurs principales caractéristiques comme suit :

- ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 10 658 113 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,21%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance), et un prix de l'action en cas de conversion de 23,53 euros.
 - ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 1 850 119,2 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,00%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance) et un prix de l'action en cas de conversion de 29,3 euros.
- En 2012, l'emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions ordinaires, d'un montant nominal de 10 000 500 euros (100 obligations de valeur nominale de 100 005 euros), autorisé par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2011, a été entièrement souscrit et libéré en date du 17 avril 2012. Les Obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25% payables annuellement. Elles donnent également droit à un taux d'intérêt capitalisé de 4,75%, payable uniquement en cas de remboursement de l'emprunt en numéraire. Les obligations sont convertibles en actions à tout moment à l'initiative de l'Obligataire, une obligation donnant le droit à un nombre d'actions déterminé comme suit : « O/P », O étant la valeur nominale de l'obligation et P égal à 15. Les Obligations sont automatiquement remboursées en actions, si à compter du 31 décembre 2014, la moyenne mobile sur 3 mois du cours en bourse de l'action d'une valeur nominale de 1 centime d'euro de la Société est supérieure ou égal à 20 euros. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé en numéraire au gré d'AB Science sous certaines conditions. A défaut, les Obligations sont remboursables en totalité en numéraire à la septième date anniversaire de la date d'émission à leur valeur nominale.

12 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	2 213	-	2 193
Dettes fiscales	-	654	-	501
Autres dettes	-	18	-	17
TOTAL	-	2 885	-	2 712

Les dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire s'élève à 1 260 K€.

14 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

14.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 11.2 Passifs financiers.

14.2. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.15	30.06.14
Crédit d'Impôt Recherche 2015	2 416	
Crédit d'Impôt Recherche 2014		1 406
TOTAL	2 416	1 406

Depuis sa création, la Société a bénéficié du remboursement systématique de l'intégralité du Crédit d'impôt recherche (CIR) l'année de sa déclaration, c'est-à-dire l'année suivant celle de son enregistrement au compte de résultat. Ce remboursement immédiat du crédit d'impôt recherche est du, pour les exercices antérieurs à 2008, au statut de jeune entreprise innovante, et depuis 2008 aux dispositions du plan de relance de l'économie initiée par le gouvernement en 2008.

15 Charges de personnel

15.1. Effectifs

Le Groupe emploie 138 personnes (dont 16 dans la filiale américaine, réparties entre personnes dédiées à la commercialisation du masitinib et personnes dédiées à la recherche clinique) au 30 juin 2015 contre 112 personnes au 30 juin 2014.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	30.06.2015	30.06.2014
Département Commercial	16	17
Département Drug Discovery et clinique	114	84
Département Direction & Gestion	8	11
TOTAL	138	112

15.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2015	30.06.2014
Salaires et traitements	3 811	2 950
Charges sociales	1 519	1 210
Paievements en actions	35	38
Charges de personnel	5 365	4 198

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2015	30.06.2014
Charges de commercialisation	473	416
Charges administratives	548	439
Charges de recherche et développement	4 343	3 342
Charges de personnel	5 365	4 198

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

16 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable relative au 1^{er} semestre 2015 liée à l'ensemble des paiements sur base d'actions s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2015	30.06.2014
Plans de stock-options	25	28
Plans de BSPCE et BSA	10	9
Total	35	38

16.1. Plans d'options de souscription d'actions

Valorisation des plans

Les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

	PLANS														
	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C
Date d'octroi par le Conseil d'administration	18/03/2010	03/02/2010	03/02/2010	01/07/2010	29/10/2010	29/10/2010	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015
Date d'acquisition des droits	18/03/2014	03/02/2013	03/02/2013	01/07/2014	29/10/2014	29/10/2014	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019
Maturité du plan	18/03/2020	03/02/2020	03/02/2020	30/06/2020	28/10/2020	28/10/2020	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025
Nombre d'options attribuées	2900000	10	9	5985	4015	97472	1334	102102	14000	1373	196466	1500	116335	10875	79940
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1000	1000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	15,61	12280,00	12280,00	12,65	12,65	12,65	7,14	7,14	12,25	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8
Conditions de performance	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

(en milliers d'euros)	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	TOTAL
Valorisation initiale	22,0	13,8	6,1	3,9	1,8	44,6	0,8	57,7	32,0	0,5	69,2	0,8	33,5	2,0	25,5	314,1
Charge comptable 30 juin 2015							0,1	7,2	4,0	0,1	8,6	0,1	4,2	0,3	1,2	25,5
Charge comptable 30 juin 2014	1,2	0,0	0,0	0,5	0,2	5,5	0,1	7,2	4,0	0,1	8,6	0,1	1,1			28,4

<i>Principales hypothèses</i>	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C
Valeur du sous-jacent*	9,82 €	9 824,00 €	9 824,00 €	10,00 €	9,03 €	9,03 €	6,44 €	6,44 €	12,25 €	10,44 €	10,44 €	18,77 €	11,96 €	8,84 €	15,80 €
Prix d'exercice*	15,61 €	12 280,00 €	12 280,00 €	12,65 €	12,65 €	12,65 €	7,14 €	7,14 €	12,25 €	10,18 €	10,18 €	16,89 €	11,96 €	10,03 €	15,80 €
Volatilité attendue	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%
Durée de vie moyenne de l'option (<i>en années</i>)	10	4	4	4	4	4	4	4	7	7	7	7	7	7	7
Turnover			33,0%	33,0%	35,0%	35,0%	30,3%	30,3%	10,0%	29,3%	29,3%	32,2%	32,3%	32,3%	33,7%
Taux d'actualisation	3,5%	2,2%	2,2%	1,6%	1,6%	1,6%	1,4%	1,4%	1,3%	0,6%	0,6%	0,7%	0,5%	0,2%	-0,1%
Juste valeur option*	1,71 €	2 249,36 €	2 249,36 €	2,17 €	1,66 €	1,66 €	1,67 €	1,67 €	4,77 €	3,97 €	3,97 €	7,70 €	4,42 €	2,86 €	5,65 €

16.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007											
	BCE3-3A	BCE3-3B	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	
Date d'octroi par le Conseil d'administration	24/05/2007	12/03/2008	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013	
Nombre d'options attribuées	256	256	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1	
Conditions d'acquisition :												
<i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	
Maturité du plan	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019	30/08/2022	22/04/2023	
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	2300,75	2300,75	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74	

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans BCE3A à BCE2010A

Tranche	BCE3A	BCE3B	BCE2007A	BCE2007B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008D	BCE2010A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :
 Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
 - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12,5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2,5% des BCE).
 - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
 - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
 - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
 - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20% des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
 - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
 - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
 - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
 - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Répartition des BCE exerçables par bénéficiaire	Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (<i>plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre du point a) précédant</i>)	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (<i>plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre des points a) et b) précédant</i>)	20%	20%	10%	50%

Répartition des BCE maximum exerçable par bénéficiaire	Supérieur à 100M€	Supérieur à 250M€	Supérieur à 500M€	Supérieur à 1000M€	Total
Chiffre d'affaires annuel net pour AB Science	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	Total
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	189,5	2,4	2 018,3
Charge comptable au 30 juin 2015										9,5	0,1	9,6
Charge comptable au 30 juin 2014										9,4	0,1	9,5

<i>Principales hypothèses</i>	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9,82 €	10,44 €	19,00 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €	12,50 €	18,74 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	30,00%	30,00%
Durée de vie moyenne de l'option <i>(en années)</i>	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	5,5	5,5
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%	0,5%
Juste valeur moyenne d'une option	756,28	582,80	331,42	346,86	596,20 €	596,86 €	542,56 €	1 735,22 €	1,69 €	0,06 €	0,06 €

17 Résultats par action

17.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	30.06.2015	30.06.2014
Résultat net (en milliers d'euros)	(13 218)	(7 208)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	33 479 435	32 937 523
Résultat par action	(0,39)	(0,22)

17.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, SO ou BSPCE) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

18 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE, décrits ci-avant.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général au titre de son contrat de travail, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.2015	30.06.2014
Avantages à court terme	300	152
Paiements fondés sur des actions	6	6
Total	306	158

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucun jeton de présence.

Principales transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m² à usage de bureau au 2^{ème} étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8^{ème},
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 21.100 euros en 2015.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

19 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2015	31.12.14
Engagements donnés :	606	972
<i>Nantissement du fonds de commerce (3)</i>	<i>430</i>	<i>715</i>
<i>Garantie donnée (1)</i>	<i>176</i>	<i>257</i>
Engagements reçus :	1 025	4 401
<i>BPIFrance :</i>		
<i>Subventions à recevoir (2)</i>	<i>160</i>	<i>437</i>
<i>Avances conditionnées à recevoir (2)</i>	<i>865</i>	<i>3 964</i>

(1) En raison du redressement envisagé par la Direction Générale des Finances Publiques relatif au crédit d'impôt recherche pour les années 2010 à 2011 et contestés par la Société, il a été donné une caution bancaire pour une valeur de 176 K€, valeur correspondant au montant des dettes réclamées.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet ROMANE (3 300 K€ d'avances conditionnées et 160 K€ de subventions). Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 5 764 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

(3) Suite à l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant initial de 1 200 K€ auprès de la banque Neufilize OBC et de 500 K€ auprès de la BNP Paribas et en garantie du remboursement de ces sommes, AB Science affecte en nantissement au profit de ces deux banques le fond de commerce. Le nantissement porte sur l'enseigne et le nom commercial, la clientèle, le matériel qui sert à l'exploitation et le droit au bail des lieux où s'exploite et s'exploitera le fonds. Le privilège de nantissement du fonds de commerce ne porte ni sur la propriété industrielle ni sur les autorisations de mise sur le marché.

20 Evénements postérieurs à la clôture

- AB Science a annoncé la conclusion d'une ligne de capital - Equity Line avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("Crédit Agricole CIB"), autorisée par l'assemblée des actionnaires du 22 juin 2015. Selon les termes de la convention, Crédit Agricole CIB s'est engagé à souscrire des actions nouvelles pour une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 340 000 actions, représentant 9,85% du capital social existant.

Pour chaque tirage, le prix de souscription sera calculé par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés de l'action lors des trois séances de cotation précédant la date effective de souscription, diminuée d'une décote maximale de 5% en fonction de la taille du tirage. Les actions nouvelles seront cédées par la suite sur le marché ou hors marché par Crédit Agricole CIB.

AB Science n'a aucune obligation minimale de tirage, et utilisera cette ligne de financement à sa seule discrétion si les conditions de marchés sont favorables et telles que son utilisation soit dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

**D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN DES COMPTES
CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2015
AB Science S.A.**

Siège social : 3, avenue George V – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015